



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
f t @SolidairesRatp
www.solidaires-grouperatp.org

FÉVRIER 2025

L'ÉTHIQUE EN TOC

un outil pour protéger les seuls intérêts de la RATP

La délégation à l'Éthique, censée lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), démontre régulièrement l'incurie de la Direction. On peut légitimement se demander quelle est sa réelle mission. La dernière note DRH pour la prévention du harcèlement apporte une réponse loin de nous satisfaire. La dite « tolérance zéro » est en réalité « zéro tolérance » pour celles qui osent en parler.

Parler en premier à la Direction, c'est s'interdire d'en parler aux représentant-es du personnel

La Direction n'a qu'une expression en bouche « tolérance zéro ». Mise en place de la Référente Entreprise, mais très rapidement avec le retour des salariées, quant aux méthodes employées, on comprend que le maître mot est le silence absolu. **Ne rien dire, confiner le tout uniquement entre les mains de la Direction pour garantir l'objectif affiché.** Empêcher les syndicats et les instances d'intervenir. Cela se pratiquait en catimini, mais avec la dernière note DRH signée Jean AGULHON, la pratique est officialisée. Ainsi, l'article 11 spécifie « *les personnes entendues à la suite d'un signalement de cas de suspicion de harcèlement sont soumises à une stricte obligation de confidentialité* », de

poursuivre « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires* » et de finir « *aucune tierce personne, qu'elle soit salariée de l'entreprise ou non, n'est autorisée à accompagner un salarié* ».

Le ton est donné, une manière de prévenir les victimes que le silence s'impose, ne pas en parler aux syndicats et à l'inspection du travail. La Direction tente d'empêcher l'étalement des affaires dans la presse et devant les tribunaux mais c'est trop tard. **Beaucoup d'affaires sortent dans les médias.** De nouvelles victimes veulent agir avec SOLIDAIRES. Il serait temps de revoir, de toute urgence, la politique d'entreprise en matière de VSST.



Agir contre les violences sexistes et sexuelles, un devoir syndical

Après une mise en demeure de l'inspection du travail, la RATP a tenté un recours hiérarchique. Mais la Direction Générale du Travail ne s'est pas laissée duper et l'a d'ailleurs confirmée le 19 décembre 2024. Comme annoncé par Médiapart, le 31 janvier 2025, « *la RATP accusée en justice de minimiser le harcèlement et les agressions sexuelles* ». Votre syndicat SOLIDAIRES attaque la RATP devant le tribunal judiciaire sur le non-respect de la prohibition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes portant atteinte au droit à la santé et à la sécurité. D'ici là ne restez pas isolé-es, SOLIDAIRES RATP est à vos côtés.